



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE
LE MARDI 5 AVRIL 2016

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le cinquième jour du mois d'avril 2016 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Julie Mayer, Carol Rivard et messieurs Daniel Ponton et Denis Thomas.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents. L'animatrice-coordonnatrice, Éliane St-Pierre, était aussi présente.

Résolution # 2016-04-62
OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 5 avril 2016 à 20 h.

Résolution # 2016-04-63
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2016-04-64
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2016 soit adopté étant en tout point jugé conforme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2016-04-65 COMPTES À ACQUITTER

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 2 mars au 5 avril 2016 dont le montant est de 87 250,91 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 156 661,47 \$, selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2016-04-66 RÈGLEMENT # 343-2016 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION EXIGIBLE POUR LA TRANSCRIPTION, LA REPRODUCTION ET LA TRANSMISSION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT la publication dans la Gazette officielle, le 1^{er} mars 2016, du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est assujettie à l'application dudit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 263-2009 concernant la tarification exigible pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents, adopté en 2009;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 1^{er} mars 2016;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

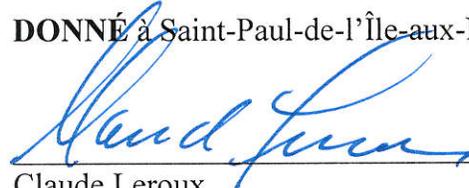
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels soient ceux définis à l'article 9 de la section II du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels.

Rapport d'événement ou d'accident	15,25 \$
Extrait du rôle d'évaluation	0,44 \$
Page d'un règlement municipal (ce montant ne peut excéder la somme de 35 \$ pour le règlement complet)	0,38 \$
Copie de tout autre document (noir et blanc)	0,38 \$
Copie de tout autre document (couleur)	0,50 \$
Envoi d'une télécopie ou courriel	2,50 \$

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce cinquième jour du mois d'avril 2016.


Claude Leroux
Maire


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Avis de motion : le 1^{er} mars 2016
Adoption : le 5 avril 2016
Promulgation : le 7 avril 2016

Résolution # 2016-04-67

RÈGLEMENT # 344-2016 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LUCILE-LANGLOIS-ÉTHIER

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, sont en possession d'une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix décrète par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : INSCRIPTION ET TARIFS

Toute personne résidant à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix peut s'inscrire gratuitement à la bibliothèque.

Les non-résidants doivent acquitter des frais d'inscription annuels de 30 \$ par adulte, de 15 \$ par enfant et 50 \$ par famille.

Les personnes demeurant sur des bateaux dans les marinas de la municipalité ou dans les campings peuvent s'inscrire moyennant des frais de 30 \$ (une seule carte par famille). La moitié de cette somme (15 \$) leur sera remise lorsqu'ils rapporteront leur carte lors de leur départ.

ARTICLE 2 : PRÊTS ET CIRCULATION DES DOCUMENTS

Chaque abonné peut emprunter, à son nom, huit (8) documents, quelle qu'en soit la nature.

La durée d'un prêt régulier est de trois (3) semaines.

Un abonné ne peut toutefois emprunter plus de deux (2) DVD à la fois.

Il est possible d'effectuer un renouvellement des prêts si les documents n'ont pas été réservés.

Les jeux vidéo (PlayStation) sont prêtés pour une période d'une (1) semaine. Un abonné ne peut en emprunter plus d'un à la fois.

Les personnes prévoyant s'absenter de la municipalité pour une période dépassant trois (3) semaines peuvent demander l'extension de leur prêt, afin d'éviter de payer une amende.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

ARTICLE 3 : DOCUMENTS EN RETARD ET AMENDES

Après trois (3) semaines, l'amende est de 0,15 \$ par jour d'ouverture de la bibliothèque pour chaque document emprunté en retard. L'amende maximale est de 5 \$. La bibliothèque peut refuser de prêter des documents à un abonné dont les amendes impayées ont atteint 5 \$.

ARTICLE 4 : DOCUMENTS PERDUS OU ENDOMMAGÉS

Si un document est détérioré ou perdu pendant la période de prêt, la bibliothèque facturera à l'abonné les frais de remplacement dudit document.

Les frais de remplacement sont basés sur ceux établis par le Réseau Biblio de la Montérégie. Ils sont affichés au comptoir de prêt.

L'abonné ne pourra emprunter d'autres documents avant d'avoir acquitté ces frais, à moins d'avoir pris entente avec la bibliothèque pour le remboursement.

ARTICLE 5 : USAGE DES POSTES INFORMATIQUES

On peut utiliser gratuitement les quatre (4) ordinateurs publics de la bibliothèque. Le temps d'utilisation est divisé en période de 30 minutes, renouvelable si personne ne désire utiliser les appareils.

Les frais de photocopie sont de 0,38 \$ la page si le document imprimé est en noir et blanc et de 0,50 \$ la page s'il est en couleur.

Une deuxième personne est tolérée près de l'utilisateur d'un ordinateur, à condition qu'il n'en résulte pas de dérangement pour les autres internautes.

Tout utilisateur d'âge mineur allant sur des sites Internet de mauvais goût ou incitant d'autres utilisateurs à le faire se verra interdire l'accès aux ordinateurs pour une période d'un (1) mois. Ses parents seront contactés. S'il récidive par la suite, l'accès aux ordinateurs lui sera interdit en permanence.

Il est interdit d'installer quoi que ce soit sur le disque dur des ordinateurs à partir de clés USB ou d'Internet, à moins d'en obtenir l'autorisation au préalable.

Il est interdit d'apporter dans la bibliothèque de la nourriture ou des breuvages. Les patins à roues alignées sont également prohibés à l'intérieur du local.

ARTICLE 6 : LIVRES NUMÉRIQUES

Les abonnés peuvent accéder avec un NIP à leur dossier d'utilisateur et emprunter gratuitement des livres numériques. Ils ont aussi accès à plusieurs ressources numériques.

ARTICLE 7 : HEURES D'OUVERTURE

Mardi	14 h à 15 h 30
Mercredi	19 h à 21 h
Vendredi	19 h à 21 h
Samedi	10 h à 12 h

ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR

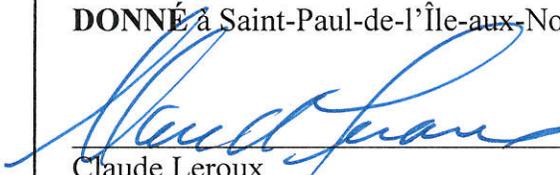
Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

DONNÉ à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce cinquième jour du mois d'avril 2016.


Claude Leroux
Maire


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : le 1^{er} mars 2016
Adoption : le 5 avril 2016
Promulgation : le 7 avril 2016

Résolution # 2016-04-68

MANDAT – RÉALISATION ET RÉDACTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée à la municipalité par la ministre responsable des aînés et de la lutte contre l'intimidation pour la réalisation de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT l'offre de service de madame Lucie Hébert, datée du 11 avril 2016 ;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde un contrat à madame Lucie Hébert pour la réalisation et la rédaction de la politique municipale des aînés, le tout selon l'offre de service datée du 11 avril 2016 avec un échéancier de paiement en trois (3) étapes pour un montant total de 5 500 \$.

Résolution # 2016-04-69

CRÉATION D'UN COMITÉ MADA

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées en novembre dernier relatives à l'élaboration d'une politique des aînés afin que la municipalité devienne une « municipalité amie des aînés » MADA;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage pour l'élaboration de la politique municipale des aînés.

QUE le comité soit formé de personnes issues de tous les organismes oeuvrant dans la municipalité et d'au moins deux membres représentant les aînés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2016-04-70

DEMANDE D'EXEMPTION – PLAN D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la 67^e Avenue;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde un mandat de services professionnels visant l'exemption de la production d'un plan d'intervention pour le renouvellement de nos conduites et chaussées, le tout en conformité avec les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

QUE le coût de ce mandat est de 4 950 \$, taxes en sus.

Résolution # 2016-04-71

DEMANDE DE PERMISSION D'OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS AUX FINS RÉSIDENTIELLES

Sur proposition de la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix demande à la MRC du Haut-Richelieu de permettre que les ouvrages de protection contre les inondations aux fins résidentielles soient permis en plaine inondable.

QUE la municipalité demande l'appui des municipalités touchées par la problématique.

Résolution # 2016-04-72

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – SOUTIEN AUX ACTIONS EN MÉDIATION CULTURELLE

CONSIDÉRANT la demande de subvention dans le cadre de l'entente de développement culturel – soutien aux actions en médiation culturelle pour le projet intitulé *Concours de Photo - L'Agriculture* ;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix mandate la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à présenter et à agir à titre de personne répondante pour le projet intitulé *Concours de Photo – L'Agriculture*.

QUE le conseil municipal demande à la MRC un soutien financier de 2 500 \$ pour l'organisation du concours et de s'engager à fournir un minimum de 5 % en capital financier.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le conseil municipal s'engage à donner aux partenaires principaux de l'entente tripartite de développement culturel de la MRC du Haut-Richelieu, une visibilité proportionnelle au financement obtenu.

Résolution # 2016-04-73

INSCRIPTIONS AUX CONGRÈS ADMQ, COMAQ ET ACSIQ

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la directrice générale, madame Marie-Lili Lenoir, la trésorière adjointe, madame Lise Dupuis, et le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, à assister au congrès annuel de leur association respective, et ce, avec frais de dépenses selon la politique de remboursement établie :

Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), du 15 juin au 17 juin 2016 à Québec;

Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), du 25 mai au 27 mai 2016 à Malbaie;

Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), du 21 mai au 24 mai 2016 à Gatineau.

Résolution # 2016-04-74

RENOUVELLEMENT PROTOCOLE D'ENTENTE - CAMP DE JOUR - CENTRE DE PLEIN AIR L'ESTACADE

CONSIDÉRANT l'expérience concluante des dernières années;

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le maire, monsieur Claude Leroux, et la directrice générale, madame Marie-Lili Lenoir, à signer pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente avec le Centre de plein air l'Estacade pour la tenue du camp de jour et du service de garde pour la saison estivale 2016 au tarif de 37 800 \$ pour la fourniture de ces services, pour un nombre variant de 50 à 70 enfants. Des frais de 700 \$ par enfant seront facturés à partir du 71^e enfant. Les frais de garde de 7 \$ par jour, les frais de repas de 5 \$ chacun et les frais de sorties seront facturés par le Centre de plein air l'Estacade. Tous services supplémentaires impayés lors de l'inscription (frais de garde, repas et sorties), devront être perçus par le Centre de plein air l'Estacade.

Résolution # 2016-04-75

AUTORISATION À SIGNER L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC PARCS CANADA POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL NAUTIQUE ÉDITION 2016 AU LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU FORT-LENNOX

CONSIDÉRANT QUE grâce à des ententes de partenariat éthiques et stratégiques, Parcs Canada désire créer des possibilités nouvelles et élargies pour que les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Canadiens puissent découvrir leurs lieux protégés et développer un fort sentiment d'appartenance à leur égard;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Parcs Canada souhaitent travailler de concert pour l'organisation du Festival nautique qui se tiendra du 8 au 10 juillet sur la jetée du lieu historique national du Fort-Lennox;

Sur proposition du conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le maire, monsieur Claude Leroux, ainsi que la directrice générale, madame Marie-Lili Lenoir, à signer pour et au nom de la municipalité, l'Entente de Partenariat entre l'Agence de Parcs Canada et la municipalité lorsque les parties se seront entendues sur les tenants et aboutissants de l'entente.

Résolution # 2016-04-76

EMBAUCHE DE TROIS (3) POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE tous les documents et certificats exigés ont été fournis et déposés au dossier respectif des candidats;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien;

CONSIDÉRANT QUE la réussite de la formation pompier 1 est un prérequis à la fonction de pompiers;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix embauche monsieur Éric Tardif à titre de pompiers à temps partiel avec une période de probation d'un an;

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix embauche messieurs Benoît Châteleois et Wesley Lord-Charbonneau, à titre de pompier à temps partiel, pour une période de probation équivalente à l'obtention du certificat de réussite de la formation pompier 1.

Résolution # 2016-04-77

RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET DE COOP DE SOLIDARITÉ SANTÉ SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

CONSIDÉRANT le projet de mise sur pied d'une coopérative de santé à Saint-Blaise-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE cette coopérative améliorera l'accessibilité aux soins de santé des citoyens de notre municipalité;

CONSIDÉRANT le projet de construction de garderie et de résidence pour personnes âgées (OBNL Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix) proposé et soutenu par la municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

CONSIDÉRANT QUE cette coopérative de santé s'inscrit dans la complémentarité des services que la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix veut offrir à sa population;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix appuie et s'engage à contribuer financièrement au projet de coopérative de solidarité santé.

Résolution # 2016-04-78

ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE HOCKEY MINEUR DE BEAUJEU ET LE CENTRE SPORTIF RÉGIONAL GROUPE DPJL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-12-242 autorisant le maire et la directrice générale à signer l'entente entre les municipalités (8) et le Centre sportif régional Groupe DPJL;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désire s'engager que par période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité à participer à ce projet ;

Sur proposition de la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'engage à participer au projet de Centre sportif régional Groupe DJPL pour les sommes mentionnées à l'Entente relative à l'aide financière municipale.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente rédigée pour la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix indiquant son engagement par période de 5 ans.

Résolution # 2016-04-79

DEMANDE DE CERTIFICAT MDDELCC

CONSIDÉRANT la résolution # 2015-12-232 relative à une étude d'impact environnemental dans le cadre de la réfection de la 67^e Avenue;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise monsieur Dominic Senécal, biologiste de la firme WSP, à présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2016-04-80

DEMANDE D'AIDE AUX PROJETS – ACCUEIL

CONSIDÉRANT la requête du ministère de la Culture et des Communications en date du 17 mars 2016;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la directrice générale, madame Marie-Lili Lenoir, à déposer auprès du ministère de la Culture et des Communications, une demande d'Aide aux projets – Accueil, incluant une planification sur trois ans.

Résolution # 2016-04-81

APPUI AU CLUB DE CURLING LACOLLE

CONSIDÉRANT QUE le club de curling Lacolle existe depuis 1947;

CONSIDÉRANT QU'il y a peu d'installations sportives dans la région;

CONSIDÉRANT QUE les clubs de curling les plus proches sont situés à plus de 40 minutes de route;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci répond à un besoin d'épanouissement sportif pour les gens de 5 à 90 ans, que ce soit au niveau compétitif ou récréatif;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de la région sont de plus en plus actifs au sein du club de curling de Lacolle, et que ceux-ci évoluent autant sur la scène provinciale que nationale;

CONSIDÉRANT QUE le club de curling Lacolle est accrédité au LCA (Ladies Curling Association) ce qui permet à plusieurs femmes de sortir de leur isolement en participant à plusieurs événements;

CONSIDÉRANT QUE le club de curling de Lacolle offre à tous ses membres, mais plus particulièrement à ses aînés, l'occasion de demeurer actifs tout au long de l'hiver en pratiquant un sport aussi stimulant qu'agréable;

CONSIDÉRANT QUE nos membres séniors participent à diverses compétitions provinciale et nationale;

CONSIDÉRANT QUE le club de curling de Lacolle compte 166 membres et le club de curling Lacolle accueille plus de 800 personnes chaque année soit pour le sport étude, les divers tournois, la ligue de la Rive-Sud ou la location de ses locaux;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix appuie le conseil d'administration du club de curling de Lacolle dans ses démarches auprès du ministre des Sports et Loisirs, pour l'obtention d'une subvention pour les rénovations de l'infrastructure du club de curling Lacolle.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2016-04-82

CROIX-ROUGE CANADIENNE – ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

CONSIDÉRANT QU'au Québec, 800 villes, villages et municipalités bénéficient d'une entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT l'aide inestimable prodiguée par la Croix-Rouge lors des inondations historiques de 2011;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le maire, monsieur Claude Leroux, et la directrice générale, madame Marie-Lili Lenoir, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de services aux sinistrés entre la Croix-Rouge et la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, moyennant une contribution de 307,04 \$ couvrant une période d'un (1) an.

Résolution # 2016-04-83

CORRECTION – ÉTABLISSEMENT DES TARIFS DES ACTIVITÉS 2016

CONSIDÉRANT la résolution # 2016-02-39 établissant les tarifs des activités 2016;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le tarif du service de garde aurait dû se lire 7 \$ /jour, pour les résidants et non-résidants.

Résolution # 2016-04-84

FÉLICITATIONS – MARINA FORTIN – GALA DE L'EXCELLENCE

CONSIDÉRANT la nomination de la Marina Fortin inc. à titre de finaliste du 52^e Gala de l'Excellence de la Chambre de commerce du Haut-Richelieu;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adresse ses plus chaleureuses félicitations à l'occasion de cette nomination au 52^e Gala de l'Excellence à la Marina Fortin inc.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport d'activités pour le mois de mars 2016.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

**DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE**

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires pour le mois de mars 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2016-04-65, 2016-04-68, 2016-04-70, 2016-04-72, 2016-04-73, 2016-04-76, 2016-04-77, 2016-04-78, 2016-04-79, 2016-04-81, 2016-04-82.

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Résolution # 2016-04-84
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 21 h 15.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière